

Cours d'eau
--- Limite des espaces proches du rivage (SCOT Bessin)

- Secteurs situés sous le niveau marin
- 0 à 1m au dessus du niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)
 - 0 à 1m sous le niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)
 - Plus de 1m sous le niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3.2. Plan des risques naturels liés aux submersions marines

PLU approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 11 décembre 2025

0 250 500 m

Sources : Cadastre DGI - IGN © BD-TOPO, DDT du Calvados
Réalisation : VILLE OUVERTE • Février 2025

